

**COMMUNIQUE DU CONSEIL DES MINISTRES  
DU MERCREDI 19 MARS 2025**

Le Chef de l'Etat, Son Excellence, Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE a présidé, ce mercredi 19 mars 2025, la réunion hebdomadaire du Conseil des Ministres, au Palais de la République.

A l'entame de sa communication, le Chef de l'Etat a évoqué les visites de courtoisie et de présentation de condoléances qu'il a effectuées à Touba et à Darou Mouhy, le samedi 15 mars 2025. Il a adressé ses remerciements au Khalife général des Mourides, Serigne Mountakha Bassirou MBACKE et à l'ensemble des chefs religieux rencontrés, pour leur accueil chaleureux, la qualité des échanges et les prières formulées pour un Sénégal de paix, de prospérité et de solidarité.

Le Président de la République a abordé la problématique de l'audit des chantiers et travaux inachevés et du changement de paradigme dans le pilotage de la réalisation optimale des infrastructures publiques. En effet, il est constaté, depuis plusieurs années, un nombre important de chantiers inachevés dans plusieurs localités du Sénégal. C'est le cas dans les secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation, de la formation professionnelle et technique, de la santé, de l'énergie, de l'assainissement, des routes et des sports. Aussi, a-t-il demandé au Premier Ministre de faire procéder dans chaque ministère, au recensement exhaustif des projets de construction inachevés et de proposer les voies et moyens de restructuration et de relance desdits chantiers, dans le respect du code des marchés publics et des procédures du ressort de l'Agence judiciaire de l'Etat. Il a également souligné l'urgence de faire le point sur les projets relevant du PUDC, de PROMOVILLES, du PNLD et du PUMA, différents programmes dont la mutualisation des interventions participe du renforcement de l'efficacité de la territorialisation des politiques publiques.

Le Chef de l'Etat a, en outre, demandé au Premier Ministre d'examiner les possibilités de repositionnement institutionnel de l'Agence de Construction des Bâtiments et Edifices publics (ACBEP) dans le pilotage de la réalisation de certaines infrastructures publiques de base avec des coûts plafonds homologués et un mode de financement pluriannuel budgétaire maîtrisé. Dans le même sillage, il a indiqué au Premier Ministre, au Ministre des Finances et du Budget et au Ministre en charge des Collectivités territoriales, la nécessité de définir avec les partenaires techniques et financiers de l'Etat, un nouveau format d'intervention de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public contre le sous-emploi (AGETIP) et de l'Agence de Développement municipal (ADM) en cohérence avec le cadrage budgétaire, les principes directeurs de l'Agenda national de Transformation et les stratégies de promotion de l'emploi des jeunes. Dès lors, il a relevé la nécessité de faire la situation exhaustive de tous les projets sectoriels développés ou placés sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'AGETIP et de l'ADM et de veiller à la synergie d'actions de ces deux entités publiques aux statuts particuliers.

Par ailleurs, le Président de la République a invité le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des Territoires à engager la réflexion, avec toutes les parties prenantes, sur un nouveau modèle de consolidation des financements disponibles en vue de la réalisation de projets publics prioritaires dans chaque pôle-territoire identifié.

Soulignant la priorité accordée à l'emploi des jeunes, le Chef de l'Etat a rappelé au Gouvernement que la jeunesse de la population doit inciter l'Etat et les acteurs économiques et sociaux à travailler ensemble pour promouvoir l'entreprenariat et l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi sur l'étendue du territoire national. Il a demandé au Premier Ministre et au Ministre en charge de l'Emploi d'accélérer la finalisation, avant fin avril 2025, du document portant « Nouvelle Politique nationale de l'Emploi ». Il a souligné l'impératif d'asseoir un système d'information gouvernemental performant et fiable sur le marché du travail en cohérence avec les bases de données des diplômés de la formation professionnelle et technique dans les centres et les Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP) notamment.

Le Président de la République a invité le Premier Ministre à accélérer l'harmonisation des interventions et la mutualisation des ressources de toutes les structures publiques de promotion de l'entreprenariat et de l'emploi des jeunes.

Abordant la question de la modernisation du système de retraite et de sécurité sociale, le Chef de l'Etat a demandé au Gouvernement de placer cette problématique au cœur de la valorisation du travail et de la politique de protection sociale de l'Etat. Aujourd'hui, la structure de la population sénégalaise et l'allongement progressif de l'espérance de vie appellent une anticipation dans la gestion financière des dépenses sanitaires et sociales notamment celles liées à la retraite et à la sécurité sociale. Il a demandé au Ministre en charge du Travail et de l'Emploi, de finaliser, en relation avec les partenaires sociaux, le projet de Code unique de Sécurité sociale, texte de loi devant contribuer à améliorer significativement la gouvernance des institutions de prévoyance sociale [Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES), Caisse de Sécurité sociale (CSS) et Institution de Prévoyance Maladie (IPM)].

Dans le même élan, le Président de la République a invité le Ministre des Finances et du Budget à attacher une importance particulière à la maîtrise des dépenses de santé des agents de l'Etat, à la viabilité financière de la Couverture sanitaire Universelle et surtout à l'équilibre systématique et durable du Fonds national de Retraite (FNR). A cet effet, il a invité le Ministre des Finances et du Budget et le Ministre en charge du Travail à faire le point, avant fin juillet 2025, sur la situation financière du système de retraites (FNR et IPRES) et ses perspectives d'évolution, au regard des dynamiques du marché du travail à court, moyen et long terme.

Enfin, il a souligné la nécessité d'examiner les possibilités de revalorisation des pensions de retraite les plus faibles et d'engager avec les agents de l'Etat, les travailleurs et les partenaires sociaux, un processus d'incitation à la mise en place accélérée de retraites supplémentaires par capitalisation.

Dans sa communication, le Premier Ministre a souligné les préoccupations récurrentes des producteurs agricoles relativement aux difficultés d'écoulement des récoltes de certains produits, notamment arachidières, horticoles et de maïs, du fait principalement de dysfonctionnements notés dans les circuits de commercialisation.

À cet égard, il a noté l'exigence de garantir le fonctionnement adéquat de toutes les composantes des filières agricoles, y compris l'intervention des intermédiaires financiers, au regard de l'objectif de souveraineté alimentaire de l'Agenda Vision Sénégal 2050. Face à cette situation, et en perspective des fêtes de Korité et de Pâques, avec les charges encourues par les ménages, il a invité les Ministres en charge de l'Agriculture, des Finances et du Commerce, à lui soumettre, en vue de l'approbation par le Président de la République, les mesures urgentes à déployer, au plus tard le lundi 24 mars 2025, pour trouver une solution à la situation des stocks en souffrance de la production notamment arachidière, horticole et de maïs. De manière plus structurelle, il a demandé aux Ministres susvisés de mettre en place, au plus tard à mi-avril 2025, un cadre de concertation interministériel consacré à la problématique de la commercialisation des produits agricoles de façon plus globale.

Abordant le deuxième point de sa communication, le Premier Ministre a rappelé que l'option fondamentale du Gouvernement pour la transformation systémique du Sénégal requiert le renforcement de la culture de la performance dans l'Administration publique aussi bien à l'échelle de chaque entité des secteurs publics et parapublics qu'à celle des agents de ces entités. Il a noté les avancées induites, au niveau réglementaire, par la transposition par le Sénégal du cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA, notamment l'institution de la gestion axée sur les résultats. Toutefois, le Premier Ministre a déploré l'inefficacité du dispositif du fait de la faible adhésion des acteurs clés, du retard accusé dans la mise en place de ce dispositif dans son volet suivi-évaluation mais, surtout, de l'absence de solides règles établies en matière de fixation d'objectifs individuels annuels aux agents et d'évaluation de leurs performances. Cette situation explique l'impossibilité de différencier les performances individuelles des agents. Par conséquent, le Premier Ministre a demandé au Ministre chargé de la Fonction publique, en relation avec le Ministre chargé des Finances et le Ministre, Secrétaire général du Gouvernement, d'accorder une priorité absolue à la problématique de l'évaluation de la performance individuelle des agents dans la feuille de route 2025 du Plan d'action 2025-2029 de l'Agenda Vision Sénégal 2050.

Enfin, le Premier Ministre a relevé la nécessité de se pencher sur le non-respect de l'obligation de ravalement des façades des bâtiments publics et privés. À cet effet, il a demandé au Ministre en charge de l'Urbanisme de lui proposer des mesures sur cette problématique conformément à la réglementation en vigueur.

## **AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES :**

- le Ministre de l'Industrie et du Commerce a fait une communication sur l'approvisionnement du marché en denrées de première nécessité ;

- le Ministre de l’Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de l’Elevage a fait le point sur la campagne de commercialisation de l’arachide et le suivi de la campagne horticole.

Le Ministre de la Formation professionnelle et technique,  
Porte-Parole du Gouvernement  
**Amadou Moustapha Njekk SARRE**